

Compagnie :  
 Résidence :  
 BT  
 C.U. - PV 01167/93

ENQUETE PRELIMINAIRE  
 BORDEREAU D'ENVOI  
 DE  
 PROCEDURE

Date des faits : Le 12 septembre 1993  
 Lieux des faits :

93307667

OBJET :  
 Nature des faits: APPARITION D'OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIES

NUMERO	DESIGNATION DES PIECES
1	PROCES-VERBAL DE SYNTHESE, DE TRANSPORT et DES CONSTATATIONS
2	PLAN DES POINTS D'OBSERVATIONS
3	AUDITION DE ..... (témoin): M C
4	AUDITION DE ..... (témoin): M N
5	AUDITION DE ..... (témoin): MI H
6	AUDITION DE ..... (témoin): F J , veuve P
7	AUDITION DE ..... (témoin): MD M , épouse R
8	AUDITION DE ..... (témoin): H A , épouse ME
9	CORRESPONDANCE RECUE DE LA METEOROLOGIE NATIONALE.

1 M. LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE	X1 M. LE GENERAL COMMANDANT LA REGION AERIENNE
1 M. LE PREFET	2 M. LE MINISTRE DE LA DEFENSE D.G.G.N (BUREAU DEFENSE-OPERATIONS)
1 M. LE SOUS PREFET	
1 Archives	

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Résidence :

DE

BT

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

N° PIÈCE

N° FEUILLET

01

1

C.U. - PV 01167/93

Nous soussigné : M. D. L. chef P. H , adjoint au commandant de la brigade,  
en résidence à

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation  
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

## I - PREAMBULE

Le dimanche 12 septembre 1993 à 15 heures 45, mademoiselle M  
C accompagnée de sa soeur mademoiselle M N se présentent à  
notre unité. Ces personnes nous déclarent verbalement avoir observé au cours de  
la nuit du 11 au 12 septembre 1993 un phénomène inhabituel dans le ciel alors  
qu'elles se trouvaient rue : à

Devant le caractère insolite de ces faits, et conformément à la  
circulaire ministérielle du 8 novembre 1985, nous ouvrons immédiatement une  
enquête.

## II - ENQUETE

Nous procédons à l'audition de mademoiselle M C (pièce n°3).  
Cette personne déclare avoir vu des points lumineux dans le ciel. Ces derniers  
formaient une figure géométrique arrondie. A l'intérieur, il y avait d'autres  
points lumineux qui remplissaient un autre petit cercle.

Les lumières ressemblaient à des faisceaux de phare de couleur blanche.  
Ce phénomène observé se déplaçait lentement. Deux points lumineux plus gros  
balayaient le ciel et la terre tout en se croisant.

Vers 01 heure 30, le 12.09.1993, en compagnie de plusieurs amis,  
mademoiselle M C s'est rendue avec un véhicule à la plage  
sur la commune de . Le même phénomène a été  
observé mais il se déplaçait plus vite.

Voulant continuer son observation, mademoiselle M C s'est  
rendue au port : sur la même commune. Elle a vu la même chose. Le temps  
était nuageux, aucun bruit n'était perceptible et la distance par rapport à la  
terre n'a pu être évaluée.

Un croquis de ce phénomène a été réalisé par mademoiselle M  
C . Il est joint à son audition.

Sa soeur, mademoiselle M N , est entendue ( Pièce n° 4 ).  
Elle confirme avoir observé un phénomène étrange entre vingt trois heures  
et deux heures du matin au cours de la nuit du onze au douze septembre  
mil neuf cent quatre vingt treize. Elle précise que la masse observée bougeait  
pratiquement sur place en faisant une trajectoire d'accent circonflexe. Cette  
dernière était en rotation sur elle-même. En observation sur la plage  
sur la commune des , mademoiselle M N  
précise que le phénomène mesurait environ 50 mètres et qu'il se trouvait très  
haut. La lumière était blanche voir bleutée. Au départ il n'y avait aucun bruit  
mais ensuite Mademoiselle M déclare avoir entendu un sifflement. Au port  
cette personne précise que toutes les quatre ou cinq secondes il y

~~L'enquête~~

## RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. - PV 01167/93

01 2

avait un sifflement strident très bref et très aigu.

Un croquis de cette observation a été établi par cette personne et est joint à son audition.

Le 12/09/1993 nous adressons le message numéro 195/2 à notre Commandant de Compagnie à pour l'informer de ces faits.

Le 13 Septembre 1993 à dix heures trente une personne se présente à notre Brigade. Il s'agit de Madame MI H demeurant à .

Cette dame nous déclare verbalement avoir lu dans son journal qu'un phénomène a été observé sur la Commune des au cours de la nuit du 11 au 12 Septembre 1993. Elle désire nous apporter son témoignage. Nous procédons à son audition ( Pièce n° 5 ).

Elle déclare que dans la nuit du 11 au 12 Septembre 1993 elle regagnait son domicile vers minuit 9 place . En compagnie de sa fille elle a observé dans le ciel des lueurs de forme ronde. Ces dernières formaient une trainée derrière elles. Elles étaient de couleur blanche et bleue transparentes. Aucun bruit n'était audible. D'après elle, les lumières se situaient au-dessus du bois . Cette personne pense que ces lumières provenaient de la discothèque " " sise route de à

Le 13 Septembre 1993 à 10 h 40 nous procédons également à l'audition de Madame F J veuve P demeurant au lieu-dit " " à - (Pièce N° 6).

Cette personne s'est présentée spontanément à notre Brigade ayant entendu sur la station de radio " " que des phénomènes bizarres avaient été observés sur la Commune des . Elle nous déclare être sortie de son domicile le 11/09/1993 vers 22 H 30 pour détacher son chien. Dans le ciel elle a remarqué une sorte de nuage blanc qui tournait lentement. Elle ne peut définir la forme de ce nuage mais estime qu'il mesurait environ 1 M 50 de longueur. Elle ne peut fournir la distance par rapport au sol. L'observation a duré 30 minutes et durant ce temps elle n'a entendu aucun bruit. Ce nuage tournait dans le sens des aiguilles d'une montre. Madame F a voulu prendre la chose en photo mais son appareil s'est enrayé. Elle nous remet un dessin de ce qu'elle a observé. Ce dernier est joint à son audition.

Le 13/09/1993 à 14 H 30 poursuivant cette enquête nous nous transportons sur la Commune des . Nous prenons contact avec le personnel de la Mairie. Aucun élément positif n'est recueilli. Nous interrogeons verbalement plusieurs personnes domiciliées rue . Aucune de ces personnes n'a observé ce phénomène. Le résultat est également négatif près des personnes habitants à proximité de la plage .

Au port nous entendons verbalement plusieurs marins. Aucun élément positif n'est porté à notre connaissance.

Le 14/09/1993 à 17 H 30 suite à un article paru dans la presse Madame MO M épouse R se présente à notre Brigade.

Nous procédons à son audition ( Pièce N° 7 ). Elle nous déclare que le 12/09/1993 vers 4 H 00 du matin alors qu'elle se rendait à son travail son attention a été attirée par une lueur de forme ovale dans le ciel. Madame MO a observé ce fait allée à . D'après son témoignage cette lueur se déplaçait lentement en tournant sur elle-même. Elle se trouvait à

~~L'enquêteur~~

## RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. - PV 01167/93

01 3

environ 300 mètres de hauteur. Madame MO a remarqué plusieurs points lumineux blancs; au centre de la forme, il y avait une autre lueur blanche de forme ovale. Il n'y avait aucun bruit. La chose observée venait de la direction de et semblait se diriger vers . Madame MO a observé ce phénomène durant 15 minutes. Un dessin est joint à son audition.

Le 15/09/1993 à 15 heures Madame H A épouse ME se présente à notre Brigade. Elle nous déclare vouloir apporter un témoignage suite à cette affaire. Son audition fait l'objet de la pièce N° B.

Elle déclare que le 11/09/1993 vers 23 heures alors qu'elle arrivait à son domicile à avoir remarqué dans le ciel une lueur de couleur blanche voir jaunâtre. Le phénomène observé avait la forme d'une roue et tournait sur lui-même. Une forme allongée parcourait la circonférence. La chose observée était stationnaire. Madame H a regardé le ciel durant 5 minutes. Elle nous remet un dessin de ce qu'elle a vu. Ce document est joint à son audition.

Mentionnons que de nombreuses personnes nous ont contactés téléphoniquement. Ces dernières n'ont pas voulu se déplacer à notre unité pour témoigner.

- Madame F G demeurant a vu un objet circulaire tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre au cours de la nuit du 11 au 12 septembre 1993 à 03 heures ( lieu de l'observation :

- Mademoiselle B K , demeurant a vu dans le ciel une forme bizarre alors qu'elle se trouvait près du centre Leclerc de le 12 septembre 1993 à 04 heures 30. Cette forme semblait se diriger vers . Les descriptions de cette demoiselle concordent avec celles des soeurs M .

- Monsieur E , a fait les mêmes observations que mademoiselle E.

- Monsieur L G , demeurant a remarqué le 12 septembre 1993 vers 1 heure un faisceau lumineux en forme de cercle au-dessus de son domicile.

- Monsieur S A , demeurant au lieu-dit " " au a remarqué dans le ciel le 11 septembre 1993 vers 23 heures 30 un objet de forme allongée très lumineux au-dessus de son habitation. Les observations de ce monsieur rejoignent celles des soeurs M .

- Monsieur D J , a vu un point lumineux au dessus de la mer le 11 septembre 1993 vers 22 H 30.

- Monsieur P B , demeurant a vu une lueur le 12 septembre 1993 vers 00 heures 45 en forme de demi cercle.

Suite à ces différentes observations, nous avons contacté la brigade de Gendarmerie de afin d'obtenir les renseignements sur l'éclairage extérieur de la discothèque " ". Il s'avère qu'aucun rayon laser n'équipe cet établissement, juste un éclairage tournant d'intensité moyenne de type " Sky Rose ". Celui-ci fonctionnait au cours de la nuit du 11 au 12 septembre 1993.

Le Codis de est contacté par nos soins. Ce centre opérationnel des sapeurs pompiers n'a reçu aucun appel concernant la présence L'enquêteur

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Résidence :

DE

BT

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. - PV 01167/93

01 4

d'objet insolite dans le ciel au cours de la nuit considérée.

La brigade de Gendarmerie des Transports Aériens de n'est pas en mesure de nous fournir des éléments susceptibles d'orienter notre enquête. Aucun phénomène étrange n'a été signalé à cette unité durant cette nuit.

Une fiche de correspondance a été adressée au Service Météorologique Inter Régional Ouest ( centre départemental de la ). Sur la réponse, il est mentionné les observations suivantes :

" La nuit du 11 au 12 septembre 1993 a été calme en . Vent faible de secteur Sud. Bonne visibilité ( 20 kms à 23 heures ). Température stable entre 13°5 et 14°. Quelques nuages d'altitude ( un quart du ciel occupé par des nuages à 3000 mètres à 23 heures légales )."

En outre, il est précisé que la présence d'un ballon sonde de Météo France est impossible aux vues de la situation météorologique et des horaires de lâcher de ballon de radiosondage à et - 23 heures UTC soit 01 heure légale le 12 septembre 1993.

Le chef de centre de ce service apporte un commentaire personnel. Présent à au cours de la nuit considérée, il a observé des points lumineux dans le ciel de la baie de . Il nous précise avoir lu dans la presse du 15 septembre 1993 que l'explication fournie était l'émission de rayons lumineux à partir d'une discothèque de la région ( pièce n° 9 ).

Poursuivant cette enquête, nous avons adressé un message à la brigade de Gendarmerie de afin de connaître la nature de l'éclairage extérieur de la discothèque " " à . Sur la réponse, il est mentionné qu'il s'agit d'un projecteur semblable à ceux utilisés durant la seconde guerre mondiale pour la détection des avions.

Aucun témoin d'atterrissage ou d'amerrissage n'a été découvert.

III - CLOTURE

De l'enquête effectuée, il ressort que les phénomènes lumineux observés dans le ciel au cours de la nuit du 11 au 12 septembre 1993 n'ont pu avoir d'explications logiques.

Clos à , le 12 novembre 1993

L'O.P.J.

====ooO&Doo====

GENDARMERIE

NATIONALE

Brigade de

P.N. 1167 /1993

PIECE N° 2

- PLAN DE SITUATION.  
( Observations des OVNI )



Compagnie de

Légende des différentes observations.

1 Observations sur la Commune de

- Mlle M , C . (Audition pièce N° 3)
- Mlle M , N . (Audition pièce N° 4)

2 Observations sur la Commune de

- Madame MI ,H . (Audition pièce N° 5)
- Madame MO ,M épouse R . (Audition pièce N° 7)
- Madame H , A épouse ME . (Audition pièce N° 8)

3 Observations sur la Commune de

- Madame F ,J veuve P . (Audition pièce N° 6)
- Monsieur L ,G . (Non entendu )

4 Observations sur la Commune de

- Madame F ,G . (Non entendue )

5 Observations sur la Commune de

- Mlle B , K . (Non entendue)
- Mr BE . ( Non entendu )

6 Observations sur la Commune du

- Mr S ,A . ( Non entendu )

7 Observations sur la Commune de

- Mr D ,J . (Non entendu)
- Mr le responsable de la Météorologie de . (Non entendu)

8 Observations sur la Commune de

- Mr P ,B . ( Non entendu)

**GENDARMERIE NATIONALE**  
 COMPAGNIE ~~XXXXXXXX~~

UNITE

BT

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

1167 / 1993

**PROCÉDURE**  
 D'ENQUETE PRELIMINAIRE  
 PROCÈS-VERBAL D'AUDITION  
 DE TENOIN

N° PIÈCE : 3

N° FEUILLET : 1 / 3

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour Douze Septembre mil neuf cent quatre vingt treize à quinze heures cinquante, nous soussigné(s) S. J., Gendarme, APJ affecté à la Compagnie de , En résidence à , vu les articles 20 et 75 du Code de Procédure Pénale, du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

**PERSONNE CONCERNÉE**

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

IL, C

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

F

FILIATION ← DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS → SITUATION DE FAMILLE

, célibataire

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

, Profession:

titulaire d'une maîtrise de psychologie actuellement sans emploi. qui nous déclare :

"""""" Le samedi 11/09/1993 je me trouvais rue à chez des amis. A un certain moment vers 23 heures une personne est venue et nous a demandé de l'accompagner pour constater ce qu'il voyait dans le ciel. Je suis sorti accompagné de six personnes et nous avons vu des points lumineux dans le ciel. Ces points formaient une figure géométrique arrondie. A l'intérieur de cette figure j'ai constaté personnellement d'autres points lumineux qui remplissaient un autre petit cercle. Ces lumières ressemblaient à des lumières de phares de couleur blanche. Je ne puis vous dire le nombre des points lumineux. Cet ensemble se déplaçait lentement au dessus de nous. Il y avait également un autre point lumineux plus gros et plus distinct qui balayait le ciel et la terre. ce point n'était pas loin du cercle principal mais je n'ai pu évaluer la distance. A certain moment j'ai vu un autre point lumineux qui balayait le ciel et la terre et qui se croisait avec le premier. Au bout d'un quart d'heure je suis rentré avec mes amis. Nous sommes ressortis vers 1 H 30 et après avoir pris un véhicule nous nous sommes rendus sur la plage à . Nous avons éteint les phares de la voiture et nous sommes sortis de cette dernière. Nous avons de nouveau vu ce phénomène. Il se déplaçait plus vite que la première fois. Avec le véhicule nous nous sommes rendus au port sur la Commune . Sur place nous avons observé de nouveau ce phénomène. Au bout de cinq minutes nous avons décidé de rentrer. Lors de l'observation le temps était vraisemblablement nuageux car l'ensemble observé était plus ou moins bien visible. Personnellement je n'ai entendu aucun bruit et je ne puis vous dire à quelle distance de la terre évoluait cette chose.

Je précise que la personne qui nous a avisé de ce fait est

Monsieur S , J qui demeure à et qui se trouve actuellement

Les autres personnes qui se trouvaient avec moi sont :

- D , R qui demeure "14"
- D , F. qui demeure
- DU , E , qui demeure
- M , N qui demeure

Il y a une autre personne qui était avec nous mais je ne connais ni son nom ni son adresse. -----

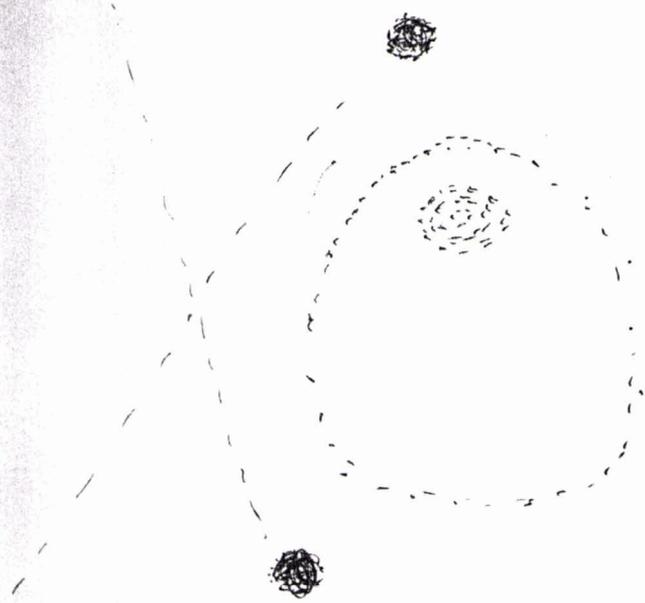
A

le 12/09/1913 à seize heures trente

Lecture faite par moi des renseignements d'état-civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher. -----

La personne entendue

L.A.P.J.





BT

\*\*\*\*\*

Nous nous sommes rendus jusqu'au port et nous nous y sommes arrêtés. Cette chose se trouvait juste au dessus d'une maison où il y avait plein d'arbres. Cela n'a jamais touché le sol, pour ce que j'en ai vu. Nous nous sommes arrêtés et nous avons éteints les phares. A ce moment là, cette chose s'est arrêtée de nouveau et a recommencé les mouvements décrits ci-dessus, avec toujours les espèces de faisceaux qui tournaient autour.

Nous sommes repartis vers pour essayer de voir avec un périscope sur pieds de chez M. DU . Comme la maison était trop basse avec les autres habitations, nous n'avons rien vu. Je suis retourné avec un camarade vers . Cette chose était toujours au même endroit et n'avait pas bougé. Nous sommes restés une bonne demi-heure à l'observer. Comme nous étions sortis de la voiture, nous avons constaté que toutes les 4 ou 5 secondes il y avait un sifflement strident bref. Ce sifflement était très aigu.

Par la suite, nous sommes repartis vers les , cette chose n'a pas bougé. Nous n'avons pas pensé à prendre des photos. Je vous remets sur feuille blanche un dessein pouvant représenter ce que j'ai vu.

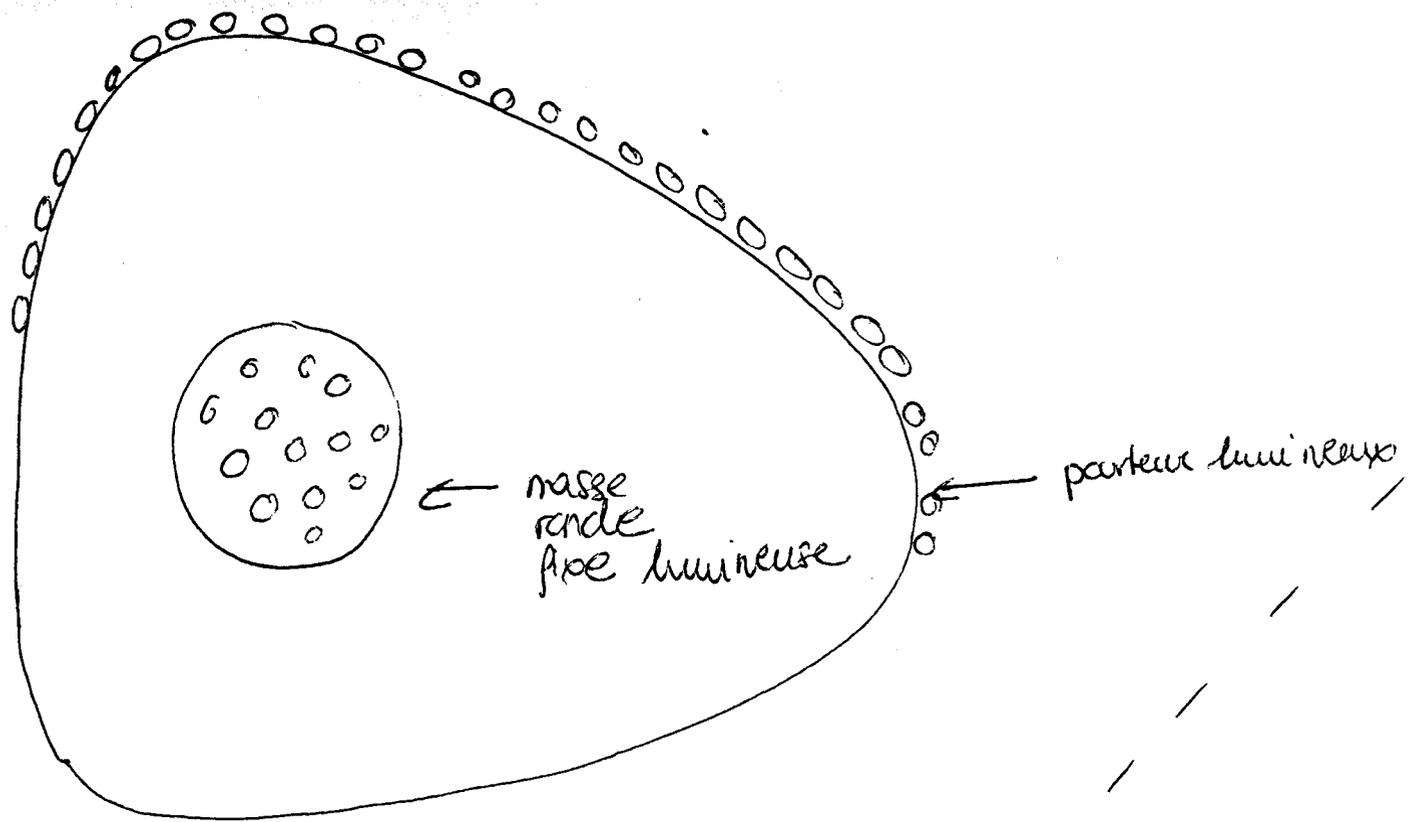
\*\*\*\*\*

Le 12 septembre 1993 à 16 heures 25 :

" Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L' O.P.J.



← masse  
ronde  
à l'intérieur

← partie lumineuse



← rectangle lumineux  
à l'extérieur

P.V. n°1167/1993

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

93307661

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour treize septembre mil neuf cent quatre vingt treize, à dix heures trente,  
nous soussigné(s) G S, Gendarme, Agent de Police Judiciaire, à la Compagnie de  
vu les articles P en résidence à du code de procédure pénale,  
20 et 75 à 78

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

SEXE M NAITRE épouse J C NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)  
FILIAIT P SITUATION DE FAMILLE  
mariée  
DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE, PROFESSION

sans profession.

Comparaît devant nous la personne dénommée ci-dessus qui, entendue séparément au Bureau de notre unité, nous déclare à 10 heures 35 mn:

\*\*\*\*\* Dans la nuit du 11 au 12 septembre 1993, vers minuit, en arrivant à mon domicile, accompagnée de ma fille âgée de 15 ans, j'étais occupée à fermer mon véhicule, quand ma fille a remarqué des lueurs dans le ciel, à ce moment j'ai regardé à mon tour.

Ces lueurs étaient de forme ronds, et formaient une traînée derrière elles. Elles étaient de couleur blanche, bleue, transparentes. Il n'y avait aucun bruit.

Ces lumières se situaient environ au dessus du Bois en

Je ne m'en suis pas inquiétée car ces lumières, pour moi, proviennent de la discothèque " ", route d' commune de

En lisant le journal ce matin j'ai lu l'article au sujet des O.V.N.I. J'ai préféré apporter mon témoignage pour faire avancer votre enquête.\*\*\*\*\*

Le 13 septembre 1993, à 11 heures 10.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

LA PERSONNE ENTENDUE

L'A.P.J.

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION  
DE TEMOIN

N° PIÈCE

6

N° FEUILLET

1 / 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour Treize Septembre mil neuf cent quatre vingt treize à dix heures quarante,

nous soussigné(s) S , J , Gendarme ABJ affecté à la Compagnie de , En résidence à

vu les articles 20 et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

## PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

E , J veuve P

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

F ,

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

FILIACTION

DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

, veuve

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

actuellement sans emploi.

Nous trouvant au bureau de la Brigade de comparait devant nous la personne dénommée ci-dessus qui entendue séparément nous déclare à 11 Heures 45 :

Le 11 Septembre 1993 vers 22 H 30 je suis sortie de mon domicile pour détacher mon chien. Machinalement j'ai regardé le ciel et j'ai vu une sorte de nuage blanc qui tournait lentement. ce nuage n'était pas long et avait une forme que je ne puis définir. La longueur de ce nuage a mon avis était de 1 M 50. Ce nuage était dans le ciel mais je ne puis vous dire quelle distance par rapport au sol. Le ciel était dégagé et il y avait des étoiles. J'ai pensé qu'il pouvait s'agir des phares d'un avion. Je suis restée 30 minutes dehors à observer ce phénomène. Je n'ai entendu aucun bruit. Je précise que durant mon observation le nuage n'a cessé de tourner dans le sens des aiguilles d'une montre. J'ai voulu prendre cette chose en photo mais mon appareil s'est enrayé. Les faits se sont passés au dessus de mon domicile au lieu dit à . Ensuite je suis rentrée chez moi. Le nuage était toujours au même endroit à ce moment. Ce jour 13 /09/1993 j'ai entendu sur à 7 heures que des lumières avaient été observées dans le ciel des au cours de la nuit du 11 au 12 Septembre 1993. suite à ces informations j'ai décidé de me rendre à votre brigade pour apporter mon témoignage.-----

Je vous remets sur feuille blanche un dessin représentant ce que j'ai vu.-----

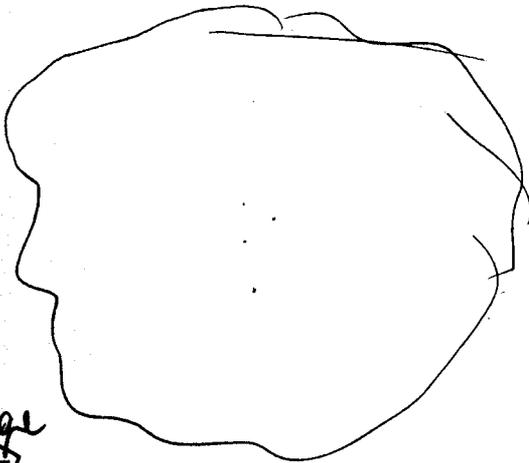
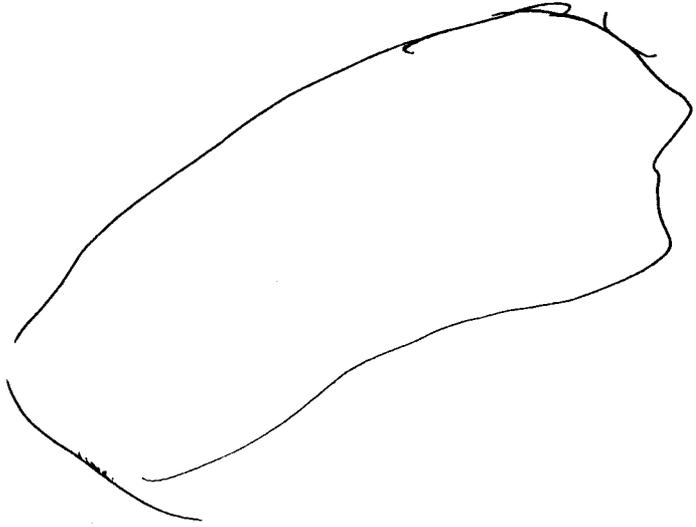
le 13 Septembre 1993 à 11 H 00.

Lecture faite par moi des renseignements d'état-civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

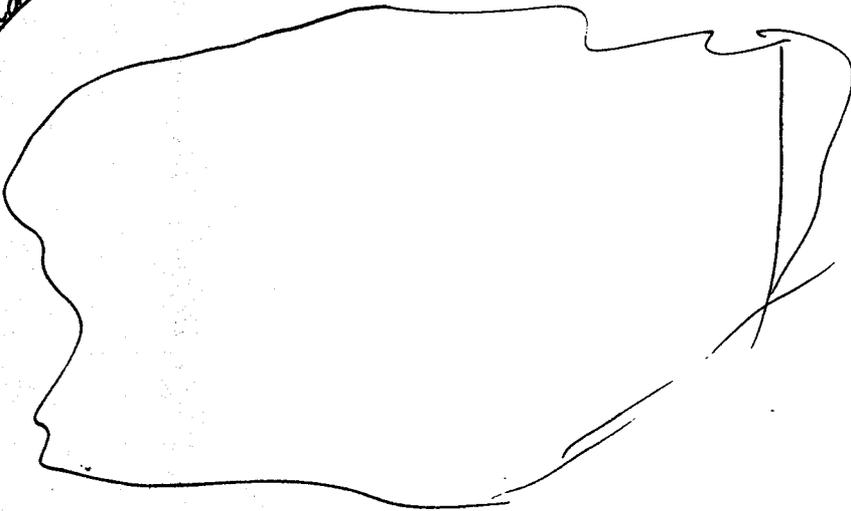
La PERSONNE ENTENDUE

L.A.P.J.

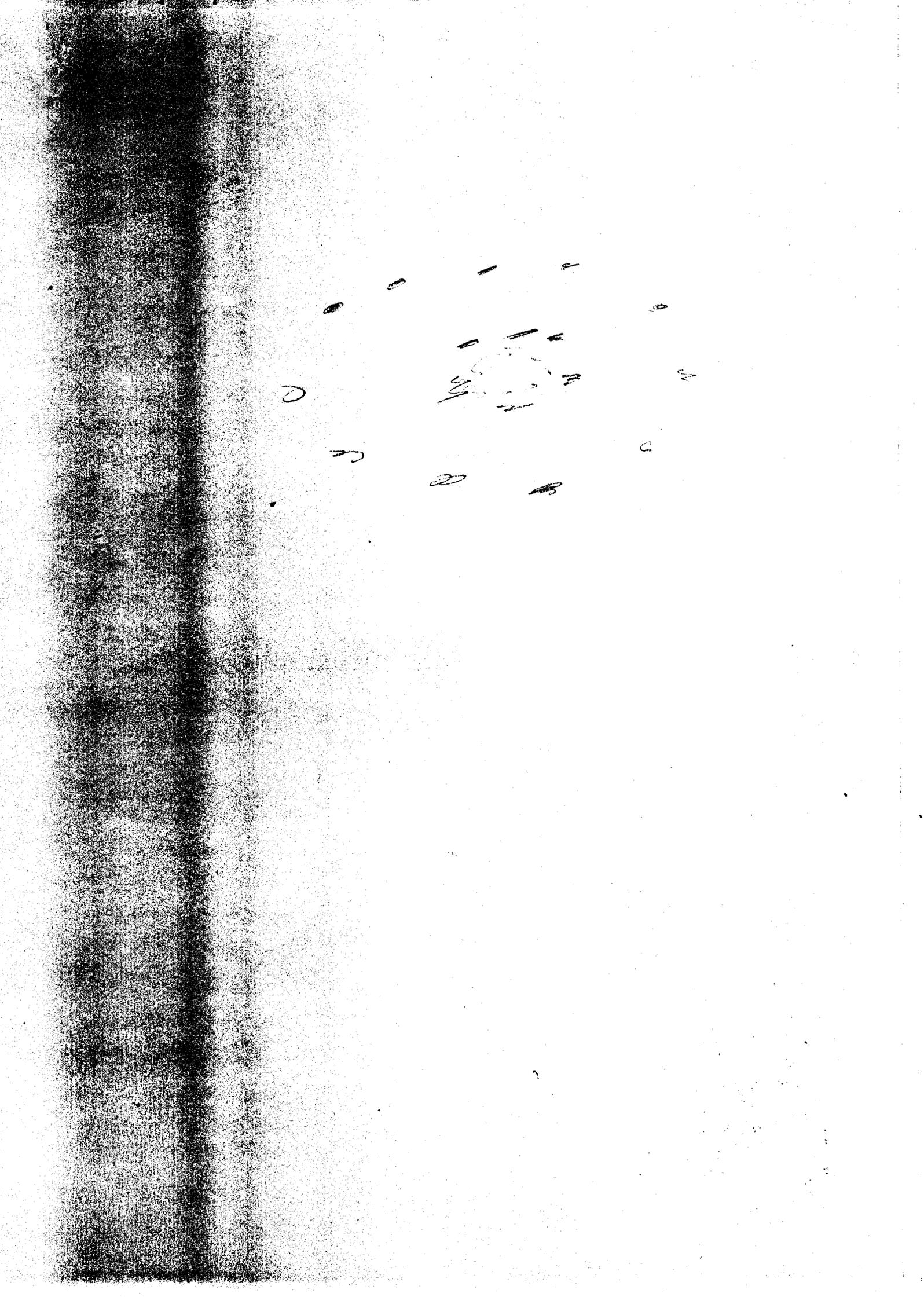
image blanc



Sens de rotation du image →







PROCÉDURE  
 D'ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE  
 PROCÈS-VERBAL D'AUDITION  
 DU TÉMOIN

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)  
 ce jour, quinze septembre mil neuf cent quatre vingt treize à quinze heures

nous soussigné(s) Z L, Gendarme Agent de Police Judiciaire à la Cie. de  
 en résidence à la B.T. de  
 vu les articles..... 20 & 75 à 78 ..... du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

**PERSONNE CONCERNÉE**  
 NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)  
 Madame H ép. M A  
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)  
 F. F.  
 FILIATION **◀ DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS ▶** SITUATION DE FAMILLE  
 11.2

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION  
 exerçant la profession de commerçante demeurant

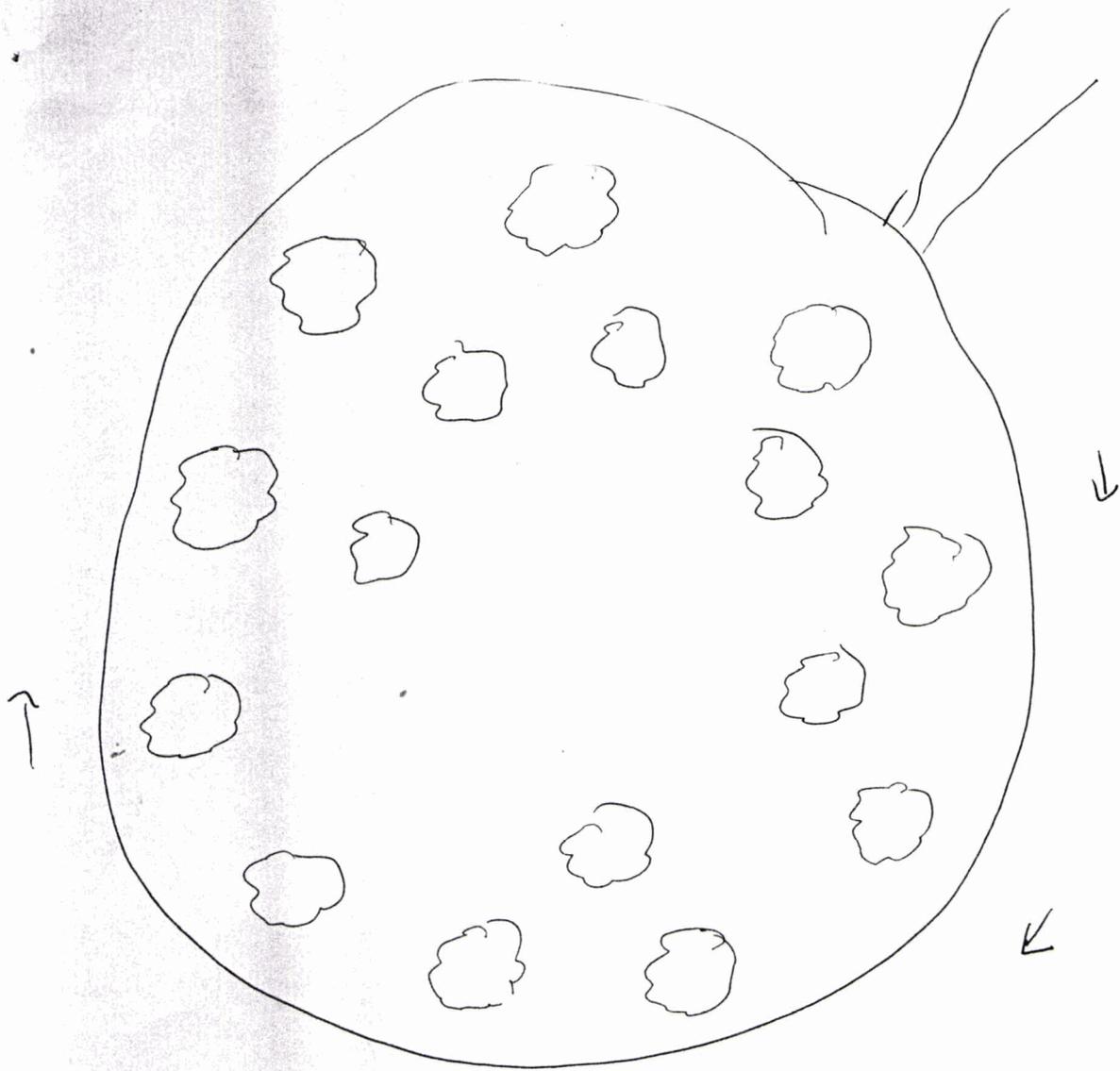
"""" Ce jour, je viens dans vos locaux afin de vous signaler un fait que j'ai remarqué dans la nuit du 11 au 12.09.1993."-----  
 """" Je venais d'arriver à mon domicile vers 23 heures. Dans le ciel j'ai remarqué une lueur de couleur blanc jaunâtre. Ce phénomène était en forme de roue, et tournait sur lui même. Autour, une forme allongée parcourait toute sa circonférence. Ce phénomène était stationnaire il tournait simplement sur lui même.".....  
 """" J'ai pu observer cela durant cinq minutes le temps de rentrer chez moi.".....  
 """" Je tiens à préciser que mon époux, lequel m'accompagnait, m'a dit d'avoir déjà observé cette chose dans le courant Août."-----  
 """" Je vous donne un croquis de cette chose que j'ai observée;....

Le 15 septembre 1993 à 15 heures 15

" Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher."

LA PERSONNE ENTENDUE

L'A.P.J.





**SERVICE METEOROLOGIQUE  
INTERREGIONAL**

**CENTRE DEPARTEMENTAL**

Le Chef de

à  
BRIGADE DE GENDARMERIE

Référence à rappeler

Numéro 1415/CDM

Nantes, le 27 octobre 1993

Objet : renseignements climatologiques

Affaire suivie par

Ref; : demande du gendarme  
n° 631/3, du 19/10/93

Téléphone

Monsieur,

En réponse à votre demande citée en référence:

1) DESCRIPTION DES CONDITIONS METEOROLOGIQUES DANS LA NUIT DU 11 AU 12  
SEPTEMBRE 1993:

Entre un passage pluvieux important se terminant le 11 au matin, et l'arrivée de la tempête dans la soirée du 12, la nuit du 11 au 12 septembre 1993 a été calme en :

- vent faible de secteur sud
- bonne visibilité (20 km à 23 h)
- température stable (entre 13°5 et 14°)
- quelques nuages d'altitude (un quart du ciel occupé par des nuages à 3 000 m à 23 heures légales).

2) La présence d'un ballon sonde de Météo-France est impossible au vu de la situation météorologique (vent de sud au sol, d'ouest en altitude) et des horaires de lâcher de ballon de radiosondage à                    et à (23 h UTC, soit 1 h légale le 12).

3) COMMENTAIRES PERSONNELS:

Etant présent sur le site (                    ) cette nuit là, j'ai pu observer moi-même des points lumineux dans le ciel de la Baie comme de nombreuses personnes dont le témoignage a été relaté par la presse locale. Dans les éditions du mardi 15 septembre 1993, l'explication fournie par la presse était l'émission de rayons lumineux à partir d'une discothèque de la région.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.